

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : EMPLOIS TREMPLIN JEUNES : CONVENTION AVEC LE CCAS

Le dispositif Emploi Tremplin Jeunes est une action réservée aux jeunes dacquois âgés entre 16 et 22 ans, qui vise à favoriser l'accès à l'emploi et à participer à l'insertion sociale et culturelle de la jeunesse.

Pour rappel, cette opération a pour objectifs :

- de favoriser une première expérience professionnelle,
- de donner les outils nécessaires aux jeunes bénéficiaires pour leur faire découvrir les partenaires ressources et les aider à mieux appréhender les exigences du monde du travail.

Pour la bonne articulation du projet et la conduite de cette action, le service Jeunesse met en place :

- des entretiens individuels avec tous les candidats (75 en 2017 contre 61 en 2016),
- un suivi et un accompagnement individualisé,
- une plateforme de 6 ateliers (optimisation du curriculum vitae, simulation d'entretien, conseil en image, initiation aux gestes de premiers secours, droits et devoirs, sécurité au travail, communication), organisée sur une journée, en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs (Pôle Emploi, Mission Locale, Défi, Francas, DRH) et un prestataire conseiller en image),
- un guide pratique remis à chaque participant.

36 postes sont à pourvoir cette année (26 en 2016). Un tiers des candidats sélectionnés cette année est issu des quartiers prioritaires politique de la ville.

Les lauréats seront intégrés au sein de différents services municipaux, du CCAS et des Centres LECLERC de DAX et SAINT-PAUL-LÉS-DAX.

La répartition des postes de travail à pourvoir sera la suivante :

- 8 au sein des équipes municipales «Manifestations et Installations Sportives »,
- 7 au service Éducation (ALSH),
- 6 à l'EVAC (Berges Éphémères),
- 1 à la Bibliothèque municipale,
- 8 au CCAS (5 en EHPAD et 3 au centre Quinteba),
- 6 au Centre Leclerc (contrats de travail et rémunération directement pris en charge par l'entreprise).

Le service Jeunesse assurera le suivi du dispositif qui se déroulera du 10 juillet au 1er septembre 2017.

Une convention de partenariat (jointe en annexe de la présente note) sera signée entre la Ville de DAX et le CCAS.

L'engagement financier de la Ville s'élèvera à 23 195,10 € environ pour la rémunération des jeunes qui travailleront au sein des services municipaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017 article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la proposition de renouvellement de cette action en 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de DAX et le CCAS.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170523-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Mai 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».